

<http://rpvconseil.com/spip.php?article1123>



Evolution du traitement social de la prise en charge par l'employeur des frais de carburant



- Sur le web - Flux rss en copie -
Publication date: jeudi 6 août 2026

Copyright © cabinet rpv conseil

- Tous droits réservés

Face à la hausse des prix du carburant et afin de soutenir les salariés confrontés à la hausse des prix des carburants, le Gouvernement a décidé de faire évoluer pour le seul exercice 2026 le régime social de la prime carburant définie à l'article L. 3261-3 du code du travail.